

Saisie mobilière, pour cause de caution solidaire.

Par Alavoine, le 29/05/2008 à 12:27

J'ai signé une caution solidaire, pour la construction d'une maison a usage de gardiennage et commercial que nous avons crées sous le régime de la communautée. Liquidation judiciaire pour mon ex mari, je reste débiteur du prét, malgré la non présentation de la créance de la banque, aprés négociations et prouvé ma bonne foi, j'envoie selon mes ressources un chéque d'un montant egal. Derniérement un courrier du huissier de justice m'ordonne d'effectuer versement conséquent de toute urgence, et le créancier s'impatiente et demande une vente mobiliére entre autres procédures.

Peut on venir me saisir le mobilier, en effectuant réguliérement un réglement ? Je suis à la retraite, j'ai eu une grave maladie, et récemment reconnu en cardiaque. Mon intention est de déposer un dossier de sur endettement.

Par novice43, le 01/06/2008 à 16:47

bonjour,

Quelle était le statut de l'affaire commerciale (EURL, entreprise individuelle ... Quelle était votre responsabilité au sein de cette affaire ?

cordialement,